



Photo obligatoire pour une première inscription

FICHE D'INSCRIPTION COURS PUBLICS ENFANTS ET ADOLESCENTS 2018-2019

Inscription

Réinscription

NOM / Prénom :

Nom du responsable de famille (si différent) :

Date de naissance : [][] [][] [][][][] Âge :

Adresse :

Code Postal : [][][][] Ville (nouvelle commune) :

Portables des parents : [][] [][] [][] [][] [][] Tél. travail parents : [][] [][] [][] [][] [][]

Email des parents (en majuscules) :

Cours et horaires souhaités le mercredi :

Table with 2 main columns: Atelier d'éveil (6 à 14 ans) and Cours préparatoires (15 à 20 ans). Includes checkboxes for various time slots.

Des stages seront proposés aux adolescents pendant les petites vacances scolaires. Les informations les concernant seront indiquées sur le site internet.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions règlementaires des cours publics de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.

À, le [][] [][] [][][][] Signature :

Documents à fournir au dossier :

- Justificatif de domicile (pour les résidents de l'agglomération d'Angers)
- Attestation CAF ou MSA récente indiquant le quotient familial
- Autorisations parentales et droit à l'image complétées et signées.
- Photo pour une première inscription.
- Chèque à l'ordre de la régie des recettes TALM.
- Si choix de règlement par prélèvement : mandat de prélèvement dûment complété et signé + IBAN-RIB.

Partie réservée à l'administration : QF Tarif € Prélèvement 1 fois / 4 fois / Chèque / Espèces



AUTORISATIONS PARENTALES Pour les mineurs

Je (nous) soussigné(e-s) (nom et prénom de la (des) personnes responsables,

.....

Demeurant à

Responsable(s) de l'enfant :

N° de téléphone(s) des parents contact dans la journée :

N° de téléphone(s) en cas d'urgence :

Autorise (ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande (ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, adresse, téléphone) :

.....

.....

Autorise (ons) mon enfant à apparaître sur les photographies et (ou) vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour du périscolaire. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je (nous) reconnais (sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

Autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre des ateliers auxquels il est inscrit.

Le

Signature(s) de la (ou des) personne(s) responsable(s) (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



INFORMATIONS PRATIQUES

S'inscrire

Fiche d'inscription à télécharger sur le site ou à retirer au secrétariat de l'école le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h et du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Ouvertures exceptionnelles du 11 au 29 juin; le lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, le mercredi et le vendredi de 9 h à 18 h.

Pour toute information complémentaire, contacter Carole Fiani (carole.fiani@talm.fr) ou Monsieur Vincent Goujon (vincent.goujon@talm.fr) ou 02 72 79 86 90.

Les dossiers d'inscription dûment complétés peuvent être :

- envoyés par la Poste,
- déposés au secrétariat de l'école au 72, rue Bressigny – Angers.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Une liste complémentaire sera établie si les demandes d'inscription excèdent l'offre de cours. L'école pourra alors proposer un cours supplémentaire aux personnes inscrites sur cette liste en fonction du nombre.

Tarifs

L'inscription correspond à 30 cours par an, qui débiteront **le mercredi 12 septembre 2018**.

Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre (15 cours, à compter du mercredi 23 janvier 2019), sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne pourra pas s'effectuer par prélèvement.

Une réduction de 10 % pour la deuxième inscription ou de 20 % pour la troisième inscription au sein d'une même famille est appliquée.

Tarifs pour les résidents de l'Agglomération d'Angers :

Tranches de quotient familial	Cours d'1 h		Cours de 2 h	
	Année scolaire	2 nd semestre	Année scolaire	2 nd semestre
De 0 à 600	57 €	30 €	95 €	52 €
De 601 à 700	67 €	35 €	111 €	61 €
De 701 à 1000	82 €	43 €	137 €	76 €
De 1001 à 1300	101 €	53 €	169 €	93 €
De 1301 à 1600	114 €	60 €	190 €	105 €
De 1601 à 2000	127 €	67 €	211 €	116 €
Supérieur à 2000	136 €	72 €	227 €	125 €

Tarifs pour les non-résidents de l'Agglomération d'Angers :

Cours d'1 h		Cours de 2 h	
À l'année	2 nd semestre	À l'année	2 nd semestre
178 €	94 €	296 €	163 €

Régler :

- Par prélèvement automatique (joindre un IBAN-RIB) en 1 seule fois le 10 octobre 2018 ou en 4 fois le 10 octobre 2018, le 10 décembre 2018, le 11 février 2019, le 10 avril 2019 pour l'ensemble des cours quel qu'en soit le montant (compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint). Après le 14 septembre 2018, ce mode de règlement ne pourra être possible. **Attention : Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur et Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître. Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.**
- Par chèque libellé à l'ordre de la **régie de recettes TALM**.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).
- Nous acceptons le **Pass-Culture 15-30 de la Région de Pays de la Loire**, à présenter lors de l'inscription.

Conditions de remboursement partiel.

- Possibilité de rembourser les frais d'inscription jusqu'au **7 octobre 2018 inclus**. Le remboursement ne sera pas intégral, une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.
- Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM – 72, rue Bressigny – 49100 ANGERS.
- Les demandes qui parviendraient hors délai ne seront pas recevables sauf cas de force majeure.

Les cas de force majeure sont les suivants :

- Changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (*joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi*).
- Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^e par semaine.

À partir du 1^{er} janvier 2019, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

À noter

- Reprise des cours le mercredi 12 septembre 2018.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
- L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.
- En dehors des heures de cours, les professeurs ne sont pas responsables des enfants.
- Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de l'atelier afin de s'assurer de la présence effective de l'intervenant.
- Le contrôle des présences est effectué à chaque cours. En cas d'absence, prévenir le secrétariat de l'école.
- Tout enfant devant quitter le cours avant son échéance devra présenter une autorisation écrite au professeur.
- **Les dix dernières minutes sont un temps de rangement et de nettoyage.**

